Nations Unies A/64/660/Add.3

Assemblée générale

Distr. générale
19 mars 2010
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Points 146 et 159 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Mission des Nations Unies au Soudan : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Crédit ouvert pour 2008/09	820 720 600 dollars[a]
Montant révisé des crédits ouverts pour 2008/09	876 893 700 dollars
Montant mis en recouvrement	871 276 390 dollars
Dépenses de 2008/09	860 488 100 dollars
Solde inutilisé de 2008/09	10 788 290 dollars
Crédit ouvert pour 2009/10	958 350 200 dollars
Dépenses prévues pour 2009/10[a]	947 975 100 dollars
Montant prévu du solde inutilisé de 2009/10[a]	10 375 100 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	977 309 700 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	938 345 400 dollars

[a] Prévisions au 12 février 2010.

10-28216 (F) 060410 120410

Merci de recycler

I. Introduction

1. **On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 36 et 54, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui aboutiraient à réduire de 38 964 300 dollars l'enveloppe proposée dans le projet de budget pour le fonctionnement de la Mission des Nations Unies au Soudan (MINUS) pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/632).**

2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/660), le Comité donne ses vues et ses recommandations sur certaines questions qui concernent l'ensemble des opérations. Il ne traite dans le présent document que des ressources de la Mission des Nations Unies au Soudan et des autres éléments qui la concernent directement.

3. Le Comité consultatif a examiné les propositions du Secrétaire général concernant la MINUS pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 en tenant compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes relatives à la Mission, sur lesquelles il a, le cas échéant, fait des observations qui figurent dans les paragraphes ci-dessous. Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/5 (Vol. II) est paru sous la cote A/64/708.

4. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINUS figure à la fin du présent rapport.

5. Le Comité consultatif note l'amélioration générale de la présentation des rapports sur l'exécution du budget pour l'exercice 2008/2009 (A/64/566) et sur le projet de budget pour l'exercice 2010/11 (A/64/632). **Néanmoins, le Comité note également que le rapport sur le projet de budget ne présente pas les progrès accomplis concernant la modification de la stratégie opérationnelle de la Mission de l'échelle des secteurs à celle des États, et qu'il ne met pas suffisamment en évidence le lien qui unit cette modification aux dépenses prévues pour l'exercice 2010/11. On trouvera de plus amples observations à ce sujet au paragraphe 22 du présent rapport.**

II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009

6. Par sa résolution 62/267, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 820 720 600 dollars (montant net : 801 870 300 dollars) pour financer le fonctionnement de la Mission pendant l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. Le montant total a été mis en recouvrement auprès des États Membres. Compte tenu de la structure des dépenses des sept premiers mois de l'exercice 2008/09, des déficits de financement importants sont prévus pour trois grandes catégories de dépenses, à savoir celles afférentes au personnel, au carburant et à la location d'aéronefs. En conséquence, le Secrétaire général, dans une note sur les modalités de financement de la MINUS pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/63/756), a demandé que l'Assemblée générale ouvre un crédit de 56 173 100 dollars pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant

du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009, en sus du crédit de 820 720 600 dollars déjà ouvert pour la même période dans la résolution 62/267. Comme suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/63/777, par. 12), l'Assemblée générale a ouvert un crédit supplémentaire de 56 173 100 dollars pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice considéré, portant le montant total des crédits de la Mission ouverts pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 à 876 893 700 dollars. Le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour le fonctionnement de la Mission au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 se chiffre à 871 276 390 dollars (A/64/566, par. 5). Le montant des dépenses pour l'exercice considéré s'élevait à 860 488 100 dollars. Il en est résulté un solde inutilisé d'un montant de 10 788 290 dollars, qui représente la différence entre le montant total mis en recouvrement (871 276 390 dollars) et le montant des dépenses (860 488 100 dollars) pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009. L'écart entre le montant du crédit ouvert et celui des dépenses engagées au cours de la période considérée s'élève à 16 405 500 dollars, soit 1,9 % du crédit ouvert. On trouvera à la section IV du rapport sur l'exécution du budget de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/566) une analyse des principaux écarts.

7. Les économies réalisées sont principalement imputables aux éléments ci-après :

a) Le nombre moindre que prévu de membres de la Police des Nations Unies qui perçoivent l'indemnité de subsistance (missions) au taux applicable pendant les 30 premiers jours, en raison d'un nombre de relèves inférieur aux prévisions;

b) Les dépenses relatives aux installations et aux infrastructures inférieures aux prévisions, en raison de l'échec de l'appel d'offres lancé pour la construction d'aires de trafic destinées à l'appareil de la MINUS à Djouba, dont le coût s'est avéré trop élevé pour la Mission;

c) Les dépenses en fournitures, services et matériel divers inférieures aux prévisions, en raison des retards intervenus dans la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration de la Mission;

d) L'annulation de l'achat d'un engin de manutention de conteneurs tous terrains, et les dépenses en pièces détachées et matériel d'atelier moindres que prévu;

e) La réduction des coûts du carburant d'aviation et de la location d'avions et la récupération de frais de gestion fixes grâce au partage des dépenses de carburant avec la MINUAD;

f) L'interruption des nouveaux projets à effet rapide en attendant l'achèvement des projets en cours.

8. Ces économies ont été en partie annulées par des dépenses supplémentaires aux rubriques ci-après :

a) Le relèvement, le 1er janvier 2009, des traitements de base du personnel recruté sur le plan international et sur le plan national, ainsi que de la prime de risque;

b) Les dépenses supplémentaires engagées au titre des déplacements effectués dans la zone de la Mission, en raison de l'intensification, au cours de la seconde moitié de l'exercice considéré, des activités suivantes : lancement du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, élections et hausse du nombre d'activités de formation interne à Khartoum et à Djouba.

9. Le Comité consultatif note que, durant l'exercice 2008/09, la Mission a continué de coopérer avec la MINUAD dans le domaine des opérations aériennes en partageant le coût de deux avions et l'usage d'autres appareils le cas échéant, et a participé à l'élaboration et la planification de projets importants tels que la construction et la rénovation d'aires de trafic pour les appareils de l'ONU sur les aérodromes de Khartoum et d'El Obeid (A/64/566, par. 25).

10. On trouvera dans les paragraphes ci-dessous qui ont trait au projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/632) les observations du Comité consultatif concernant les renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de divers objets de dépense.

11. Le Comité des commissaires aux comptes a formulé des observations concrètes et des recommandations concernant la période 2008/09, relevant notamment l'absence de contrôle interne des décisions visant à effectuer ou à annuler des engagements d'achat de carburant; les anomalies constatées dans la procédure de passation d'un nouveau marché pour l'approvisionnement en vivres; le niveau élevé du taux de renouvellement du personnel et des taux de vacance de postes ainsi que la longueur des délais de recrutement; la nécessité de recouvrer les frais de consommation de carburant engagés par les sous-traitants au titre d'activités d'entretien ou autres; les carences constatées dans la gestion du Groupe de la gestion de l'information, qui ont eu un impact négatif sur la structure de la gouvernance informatique et télématique de la Mission; et la nécessité de poursuivre les efforts de mise en œuvre des projets à effet rapide. Le Comité consultatif observe que, d'après les indications données dans le rapport du Comité des commissaires aux comptes, la réaction initiale de l'Administration montre que des mesures ont été prises pour résoudre la plupart de ces problèmes. On trouvera de plus amples observations à ce sujet dans les paragraphes ci-dessous (voir aussi le paragraphe 3 ci-dessus). **Le Comité consultatif veut espérer que la Mission mettra pleinement en œuvre, dans les meilleurs délais, les recommandations du Comité des commissaires aux comptes. Le Comité consultatif estime que les recommandations et observations récurrentes du Comité des commissaires aux comptes mettent en évidence les lacunes qui perdurent dans l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière et la faiblesse constatée à tous les niveaux d'administration. Il souligne la nécessité de s'attaquer à la racine du problème afin de renforcer le sens des responsabilités et d'améliorer la gestion à tous les niveaux.**

III. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

12. Le Comité consultatif a été informé qu'au 12 février 2010, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINUS depuis sa création s'établissait à 4 863 044 000 dollars. Les paiements reçus à cette date s'élevaient à 4 403 748 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à

459 296 000 dollars. Au 8 février 2010, le solde de trésorerie de la Mission se montait à 120,9 millions de dollars. Compte tenu de la réserve opérationnelle d'un montant de 186 012 000 dollars dont dispose la Mission pour couvrir trois mois de dépenses, le déficit de trésorerie se chiffrait au 8 février 2010 à 65 112 000 dollars.

13. Le Comité consultatif a par ailleurs été informé qu'au 1er janvier 2009, 9 859 000 dollars restaient à rembourser au titre des contingents, et 24 437 000 dollars au titre du matériel appartenant aux contingents. À cette date, 40 mémorandums d'accord avaient été signés et trois autres étaient encore à l'état de projet. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 18 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 436 200 dollars depuis la création de la Mission et huit demandes étaient en instance de règlement. **Le Comité consultatif veut espérer qu'elles seront réglées sans tarder.**

14. Le Comité consultatif a été informé qu'au 12 février 2010, les chiffres de l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 concernant l'occupation des postes de la MINUS s'établissaient comme suit :

	Autorisé[a]	*Prévus*[b]	*Pourvus*	*Taux de vacance*
Observateurs militaires	525	499	500	5,0
Personnel des contingents	9 450	9 356	9 188	3,0
Police des Nations Unies	715	665	681	5,0
Personnel recruté sur le plan international	1 101	1 096	793	28,0
Personnel recruté sur le plan national	3 258	3 086	2 680	18,0
Personnel temporaire recruté sur le plan international	42	42	33	21,0
Personnel temporaire recruté sur le plan national	47	47	32	32,0
Volontaires des Nations Unies	420	394	365	13,0

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.
[b] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif prévu.

15. Le Comité consultatif a reçu un tableau des dépenses effectives et prévues de l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 (voir annexe). Au 31 janvier 2010, les dépenses s'élevaient à 406 666 600 dollars. En fin d'exercice, le total des dépenses devrait atteindre 947 975 100 dollars, contre des crédits de 958 350 200 dollars.

16. Le Comité consultatif a été informé que la Mission avait prévu des frais électoraux d'un montant de 34 millions de dollars pour l'exercice en cours, à imputer sur les ressources existantes après révision des priorités et redéploiement des crédits initialement affectés à d'autres postes.

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Mandat et résultats prévus

17. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la MINUS dans sa résolution 1590 (2005). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 avril 2010, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 1870 (2009).

18. À sa demande, le Comité consultatif a été informé du calendrier électoral. La Commission du référendum n'étant pas encore établie, aucune date officielle n'a été fixée, à l'exception de celles qui figurent dans l'Accord de paix global. Les deux référendums devraient avoir lieu le 9 janvier 2011, et l'établissement des listes électorales devrait commencer le 9 juillet 2010. Le référendum au Sud-Soudan permettra de déterminer si cette région demeure partie intégrante d'un État soudanais uni ou si elle déclare son indépendance pour former un nouvel État. Le référendum d'Abyei déterminera si cette zone conserve son statut actuel dans la région du Nord du Soudan ou si elle est rattachée au Sud-Soudan.

19. Comme indiqué à la section I.B du projet de budget pour l'exercice 2010/11 (A/64/632), la MINUS s'efforcera principalement pendant la période considérée d'appuyer l'organisation des référendums au Sud-Soudan et à Abyei. Toutefois, il ne sera décidé de l'ampleur à donner à cet appui qu'une fois les commissions du référendum créées, et lorsqu'une demande d'appui détaillée aura été transmise à l'Organisation des Nations Unies. Comme indiqué au paragraphe 36 du projet de budget, il y aura peut-être lieu de revoir le mandat actuel de la Mission pour préciser l'ampleur du rôle qu'elle sera appelée à jouer dans ces référendums.

20. Le Comité consultatif a été informé que la mise en œuvre de l'Accord de paix global s'échelonnait sur une période de six ans s'achevant en juillet 2011. Cette date coïncide à peu près avec la fin de l'exercice 2010/11. Pour achever la mise en œuvre de l'Accord de paix global, il reste encore à organiser les élections nationales, à fixer la ligne de démarcation entre le Nord et le Sud, à consulter les populations des États du Nil bleu et du Kordofan méridional et à organiser les référendums au Sud-Soudan et à Abyei.

21. Le Comité consultatif a été informé que le montant des ressources nécessaires à l'organisation des référendums n'ayant pas encore été établi, aucun crédit les concernant n'a été demandé dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11. La demande d'appui portera vraisemblablement sur la période allant de juillet 2010 à février 2011. Les agents électoraux de la MINUS concentreront désormais leurs efforts sur l'organisation des référendums après la tenue des élections. La Mission continuera d'apporter son appui en fournissant notamment des outils de communication, des locaux à usage de bureaux ainsi que des véhicules et des équipements de transport. Elle prévoit de réaffecter une partie des ressources existantes afin de privilégier l'appui aux référendums pendant la phase de préparation, comme elle l'a fait lors de l'organisation du recensement de 2008 et de l'établissement des listes électorales en 2009.

22. Dans son rapport sur le budget de la Mission, le Secrétaire général indique que la Mission gardera sa structure de zone unifiée, décentralisée et sectorisée en 2010/11 (A/64/632, par. 6). Au cours de l'exercice 2009/10, la Mission a modifié

son concept des opérations en substituant à son approche à l'échelle du secteur une approche à l'échelle de l'État, afin d'aligner ses éléments essentiels sur les structures politiques et administratives du Soudan. Le Comité consultatif rappelle que, compte tenu du niveau élevé des ressources nécessaires à la mise en œuvre du nouveau concept des opérations au cours de l'exercice 2009/10, il a demandé que l'on s'assure de l'efficacité des mesures prises à cet égard et qu'il en soit rendu compte à l'Assemblée générale dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11 (A/63/746/Add.5, par. 21). Le Comité consultatif note que certains renseignements figurent à la section V.B. du projet de budget présenté par le Secrétaire général. **Le Comité consultatif regrette que le projet de budget ne comporte aucune évaluation complète et espère vivement qu'un tableau plus exhaustif et transparent de l'efficacité du concept sera dressé dans le prochain rapport sur le financement de la MINUS.**

23. Le Comité consultatif note que le quartier général de la Mission demeurera basé au bureau de Khartoum tandis que le bureau de Djouba continuera d'abriter le quartier général de région pour le Sud-Soudan (A/64/632, par. 6). Le Comité a été informé que la MINUS occupe 29 sites, dont le bureau de Khartoum, le bureau de Djouba, la base logistique d'El Obeid, Port-Soudan, 19 bases d'opérations (dont 8 dans les régions septentrionales et 11 dans les régions méridionales), 6 états-majors de secteur et 6 sites de démobilisation. Toutes les bases d'opérations abritent une présence militaire et policière et déploient des membres de leur personnel d'appui sur le terrain afin d'assurer un soutien pour les questions d'administration, de logistique et de sécurité.

24. En 2010-2011, la Mission poursuivra le déploiement de son personnel des quartiers généraux de région dans les capitales des 10 États du Sud-Soudan afin d'améliorer l'exécution des programmes. La structure administrative du Sud-Soudan comporte 10 États tandis que, s'agissant des postes fonctionnels, la MINUS y a réparti son personnel civil dans trois secteurs d'affectation. La Mission poursuivra la décentralisation de ses activités d'appui en les transférant de Khartoum au bureau régional de Djouba, afin de préparer les référendums. Le Directeur adjoint de l'appui à la mission, le Chef adjoint des services d'appui intégrés et d'autres membres du personnel d'appui seront transférés à Djouba (voir A/64/632, par. 9 et 16).

25. S'agissant de la délimitation de la frontière entre le Nord et le Sud, le Comité consultatif a été informé que les parties envisagent d'achever l'abornement au cours de la prochaine saison sèche (d'août à décembre 2010). La Mission a examiné son tableau d'effectifs actuel afin de déterminer les postes susceptibles d'être transférés en vue de satisfaire à une probable demande d'appui. Il pourrait lui être demandé de fournir des conseils techniques, d'assister au levé topographique, de produire des images satellite et de se charger des déplacements d'experts dans les lieux isolés.

26. Le Comité consultatif a été informé que les consultations populaires dans les États du Nil bleu et du Kordofan méridional auraient lieu entre mai 2010 et janvier 2011. Si les parties ne parviennent pas à un accord sur les résultats, il est prévu de consacrer trois ou quatre mois supplémentaires à un processus d'arbitrage qui s'achèverait après le référendum. Il sera demandé à la MINUS d'apporter son appui logistique et ses conseils techniques aux autorités locales et nationales concernées.

B. Ressources nécessaires

27. Le montant des crédits demandés dans le projet de budget de la MINUS pour l'exercice 2010/11 s'élève à 977 309 700 dollars, soit une augmentation de 18 959 500 dollars (2 %), en chiffres bruts, par rapport au montant total des crédits ouverts pour l'exercice 2009/10 (958 350 200 dollars). On trouvera une analyse des variations aux paragraphes 135 à 149 du projet de budget (A/64/632) et les gains d'efficacité sont justifiés à la section II.B. **Le Comité consultatif demande à la Mission de poursuivre ses efforts en vue de réaliser des gains d'efficacité et la prie de rendre compte des gains proposés pour l'exercice 2010/11 dans le rapport d'exécution pour la période considérée.**

28. L'augmentation des crédits demandés tient essentiellement aux facteurs suivants :

a) Le montant des crédits demandés au titre des contingents militaires (16 millions de dollars) résulte de l'augmentation prévue de 15 % du coût de l'approvisionnement en vivres, d'une hausse du coût de relève des troupes et des besoins croissants en équipements majeurs, conformément aux mémorandums d'accord qui ont été signés;

b) Concernant la Police des Nations Unies (1,9 million de dollars), il est proposé de ramener l'abattement pour délais de déploiement de 7 % en 2009/10 à 1 % en 2010/11;

c) Les crédits demandés au titre du personnel recruté sur le plan national (10,6 millions de dollars) tiennent compte de l'entrée en vigueur d'un barème moyen des traitements nationaux en hausse, et de l'utilisation en 2011 du taux de change de la Banque mondiale pour le calcul des frais liés au personnel recruté sur le plan national;

d) S'agissant du transport aérien (7,2 millions de dollars), les coûts contractuels garantis et horaires de location et d'exploitation ont augmenté;

e) Les crédits demandés au titre des frais bancaires à acquitter au Sud-Soudan (2,9 millions de dollars) sont liés aux accords de prestation de services conclus avec les banques, ainsi qu'à la mise en place d'établissements bancaires chargés de procéder aux paiements relatifs au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration dans les régions septentrionales et méridionales du Soudan;

f) Les dépenses contractuelles et les dépenses de personnel (1,8 million de dollars) sont liées aux services de déminage.

29. Les augmentations susmentionnées seront partiellement compensées par la diminution des ressources nécessaires dans les domaines suivants :

a) Le personnel recruté sur le plan national (700 000 dollars), compte tenu de l'application d'un abattement pour délais de recrutement de 26 %, par rapport au taux de 22 % en vigueur en 2009/10;

b) Les ajustements apportés au programme de construction de la Maison des Nations Unies à Djouba (9,5 millions de dollars) et la diminution du nombre des projets de contrats d'entretien dans tous les sites de la Mission;

c) La réduction des crédits demandés au titre des équipements informatiques et télématiques (6,3 millions de dollars), la Mission procédant le

moins possible à des remplacements, conformément aux directives types, et l'utilisation des voies d'acheminement les moins onéreuses pour les communications par réseaux commerciaux; et

d) La diminution des achats de véhicules de remplacement, de pièces détachées, de carburant, d'huiles et de lubrifiants (4 millions de dollars).

30. On prévoit de déployer 525 observateurs militaires, 9 450 soldats, 715 membres de la Police des Nations Unies, 1 098 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 3 078 fonctionnaires recrutés sur le plan national, 420 Volontaires des Nations Unies, 40 agents mis à disposition par le Gouvernement et 89 personnes à des postes temporaires financés au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions).

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2009/10*[a]	*Effectif proposé pour 2010/11*[b]	*Variation*
Observateurs militaires	525	525	–
Contingents	9 450	9 450	–
Police des Nations Unies	715	715	–

[a] Niveau le plus élevé, entre le début et la fin de l'exercice, de l'effectif autorisé.

31. Pour ce qui est des militaires et du personnel de police, le montant des crédits demandés dans le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 s'élève à 327 840 000 dollars, soit une augmentation de 18 012 400 dollars (5,8 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2009/10 (309 827 600 dollars). Les taux d'abattement pour délais de déploiement appliqués pour établir les prévisions sont les suivants : 5 % pour les conseillers militaires, 1 % pour les contingents et 1 % pour la Police des Nations Unies.

32. Il ressort de l'analyse des écarts que l'augmentation des crédits demandés pour les contingents (16 millions de dollars) s'explique pour l'essentiel par les facteurs suivants : la hausse de 15 % du coût de l'approvisionnement en vivres qui interviendra lorsque le contrat en cours arrivera à échéance en juillet 2010; la hausse du coût de la relève des troupes, le coût moyen pour 2008/09 s'élevant à 2 055 dollars par soldat, par rapport au crédit d'un montant de 1 611 dollars par soldat ouvert dans le budget, et la hausse de l'indemnité de permission; et l'augmentation des besoins en équipements majeurs, conformément aux mémorandums d'accord en vigueur et aux recommandations formulées en 2008 par la MINUS dans une étude des capacités militaires.

33. Le Comité consultatif a été informé qu'en application de ces recommandations, trois nouvelles unités seraient déployées au titre de la MINUS, notamment un hôpital de niveau II et des compagnies de transport et de génie. Le coût des matériels majeurs supplémentaires s'élève à environ 2,4 millions de dollars. Ces unités ont fait l'objet d'un accord et les visites précédant le déploiement ont déjà eu lieu. Certains de ces matériels majeurs ont été installés et leur déploiement se poursuivra sous peu. De même, suite aux résultats de cette étude, trois bataillons d'infanterie recevront des matériels majeurs supplémentaires. Un matériel majeur est déjà en cours d'installation pour ces trois bataillons renforcés,

ce qui se traduit par une hausse du coût total des matériels majeurs d'environ 5,3 millions de dollars par an.

34. Le Comité consultatif a également été informé que les matériels supplémentaires appartenant aux contingents décrits ci-dessus n'ont pas été pris en compte dans les estimations pour l'exercice 2009/10, car il avait été prévu que des matériels provenant de quatre unités de déminage qui connaissent une réduction de leurs effectifs mis à disposition par quatre pays fournisseurs de contingents seraient réaffectés aux unités renforcées, mais cela n'a pas été le cas. En outre, à l'époque de la préparation du budget de 2009/10, on ne disposait pas encore des demandes de la Force dressant la liste de ces matériels supplémentaires appartenant aux contingents et destinés à de nouvelles unités ou à des unités renforcées et, de ce fait, on ne savait pas qu'il faudrait disposer de matériels supplémentaires. Il est nécessaire d'ouvrir de nouveaux crédits pour financer les matériels majeurs spécialisés, dont l'essentiel appartient à l'unité fluviale de la Force. Lors de son déploiement, cette unité a été dotée d'un certain nombre d'articles relevant de cas particuliers pour lesquels aucun taux de remboursement n'avait été fixé dans le Manuel relatif au matériel majeur appartenant aux contingents. En conséquence, ces articles n'étaient répertoriés que dans le mémorandum d'accord, et c'est une fois le taux de remboursement établi qu'ils devaient être remboursés. Les taux de remboursement applicables à ces articles relevant de cas particuliers ont récemment été approuvés et les montants qui en découlent sont pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11. Les crédits supplémentaires demandés au titre de l'unité riveraine s'élèvent à 825 000 dollars. L'augmentation des crédits demandés au titre des frais de transport de fret liés au transport du matériel appartenant aux contingents s'explique par le crédit supplémentaire ouvert au titre des frais de transport maritime et terrestre concernant 16 véhicules blindés de transport de troupes et d'autres besoins en matériels de remplacement ou en nouveaux matériels appartenant aux contingents. Le montant de ces crédits supplémentaires a été fixé en accord avec les pays fournisseurs de contingents au taux de 1 % de la valeur du matériel appartenant aux contingents (60 millions de dollars), soit 600 000 dollars.

35. **S'agissant de la hausse des coûts de la relève des troupes, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de rechercher les méthodes de relève les plus rentables et, à cet égard, d'étudier la possibilité d'affréter des appareils pour une longue durée, en tenant compte de la concentration des troupes dans la région (voir également le paragraphe 51 ci-dessous).**

2. Personnel civil

Catégorie	*Effectif approuvé pour 2009/10*	*Effectif proposé pour 2010/11*	*Variation*
Personnel recruté sur le plan international	1 101	1 098	(3)
Personnel recruté sur le plan national	3 258	3 078	(180)
Volontaires des Nations Unies	420	420	–
Postes de temporaire	89	89	–
Personnel fourni par des gouvernements	40	40	–

36. Pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, des crédits d'un montant de 233 811 900 dollars sont demandés au titre du personnel civil, soit une augmentation de 9 688 700 dollars (4,3 % par rapport au montant révisé des crédits ouverts pour l'exercice 2009/10). Le taux de vacance de postes appliqué aux fins des prévisions de dépenses était de 26 % pour le personnel recruté sur le plan international, de 20 % pour les administrateurs recrutés sur le plan national, de 15 % pour les agents des services généraux recrutés sur le plan national, de 36 % pour les Volontaires des Nations Unies et de 5 % pour le personnel fourni par des gouvernements (A/64/632, par. 114). **En raison du taux de vacance de postes actuel du personnel civil recruté sur le plan international (voir par. 14 ci-dessus), le Comité consultatif recommande d'appliquer un taux de vacance de 28 % aux prévisions de dépenses du personnel civil recruté sur le plan international.**

Recommandations concernant les postes

37. Le projet de budget prévoit une diminution nette de 3 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international ainsi qu'une réduction nette de 180 postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national liée à l'externalisation des services de sécurité (la suppression de 184 postes d'agent de sécurité recruté sur le plan national, compensée par la transformation de 2 postes P-3 et de 2 postes d'agent du Service mobile en postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national) (voir A/64/632, tableau 6). **À propos de la stratégie d'externalisation des services de sécurité de la Mission, le Comité consultatif recommande que les enseignements tirés de cette expérience soient partagés avec d'autres missions et que les gains de productivité qui en ont découlé soient documentés.**

38. Le Secrétaire général propose de créer au sein de la composante sécurité un poste D-1 de commandant adjoint de la Force (A/64/632, par. 24). **Par souci de continuité et compte tenu de la nécessité de faire face aux exigences et à la complexité du cadre d'opérations, le Comité consultatif recommande d'approuver la proposition.**

39. Le Secrétaire général propose également le reclassement à la composante assistance humanitaire, relèvement et réinsertion, au titre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration, de P-3 à P-4, de 2 postes de fonctionnaire recruté sur le plan international aux postes de fonctionnaire chargé de la démobilisation régionale (A/64/632, tableau 5 et par. 82). Le Comité formule d'autres observations sur le programme de désarmement, démobilisation et réintégration aux paragraphes 55 à 59 ci-dessous. **Pour les raisons évoquées aux paragraphes 85 à 88 du projet de budget (A/64/632), le Comité consultatif recommande d'approuver les reclassements proposés.**

40. Le Comité consultatif prend note des informations fournies au chapitre V.A du rapport sur le budget concernant les mesures prises pour que les postes vacants soient pourvus rapidement et les facteurs qui continuent de compromettre ces efforts. Le Secrétaire général indique dans son rapport que la Mission a cherché à agir de manière prospective pour pourvoir les postes vacants, en inscrivant plus de candidats sur les listes d'aptitude, en annonçant les vacances de poste sur les sites Web consacrés aux activités de secours, en menant des campagnes de recrutement, et en assurant directives et aide accrue à cette fin aux directeurs de programme.

41. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a également été informé que depuis sa création, 229 fonctionnaires recrutés sur le plan international avaient quitté la Mission un an après y avoir été affectés, dont 5 agents des services généraux recrutés sur le plan local, détachés d'autres missions auprès de la MINUS. Sur les fonctionnaires recrutés sur le plan international qui ont quitté la Mission au bout d'un an, 204 ont été transférés à d'autres missions. Le Comité note que le taux élevé de renouvellement du personnel et de vacance de postes à la MINUS entrave son bon fonctionnement et peut également avoir d'importantes incidences financières. **Le Comité consultatif demeure préoccupé par les taux élevés de renouvellement du personnel et de vacance de postes à la MINUS, qui non seulement nuisent au bon fonctionnement de la Mission, mais ont également d'importantes conséquences financières. À cet égard, le Comité rappelle le paragraphe 31 de son rapport général sur le maintien de la paix (A/63/746), dans lequel il estimait qu'il faudrait prendre des mesures en faveur d'une période d'affectation minimum et mettre fin à la pratique qui permet que le personnel arrivé depuis peu puisse être recruté par d'autres missions.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant réparti pour 2009/10	*Montant prévu pour 2010/11*	*Variation*
424 399 400	415 657 800	(8 741 600)

42. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles de l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 est inférieur de 8 741 600 dollars, soit 2,1 %, au montant du crédit ouvert pour l'exercice 2009/10 (424 399 400 dollars). La diminution s'explique principalement par la réduction des dépenses prévues au titre des rubriques suivantes :

a) Installations et infrastructures (9 476 400 dollars) du fait principalement de la baisse du coût du programme de construction de la Maison des Nations Unies à Djouba, de la diminution des coûts des services d'entretien, de la baisse des dépenses engagées pour le remplacement des groupes électrogènes et du matériel d'hébergement et de sécurité, compensée par une augmentation des dépenses tenant principalement à l'externalisation des services de sécurité et à l'aménagement et à la rénovation des installations, y compris la réfection des routes et des ponts, l'entretien des aérodromes et des hélistations et à l'élargissement de la base logistique de Djouba située à l'emplacement actuel de la MINUS;

b) Transports terrestres (3 983 700 dollars) du fait principalement de la politique de la Mission consistant à réaffecter des véhicules de Khartoum à d'autres secteurs et à compenser le nombre plus réduit de véhicules par des services de transport, et à passer moins d'autocars par pertes et profits au cours de l'exercice; de la réduction des dépenses engagées au titre de l'achat de pièces détachées en raison de l'externalisation des réparations de véhicules légers, d'engins de manutention, de véhicules et camions de génie; ainsi que d'une baisse de la consommation prévue de carburants, huiles et de lubrifiants;

c) Transmissions (5 559 900 dollars) du fait principalement de la réduction des achats de matériel de transmission, la Mission s'employant à n'en remplacer qu'un minimum, selon les directives normales, qui prévoient l'application du moins

élevé de deux critères : sept ans de vie utile ou 15 % du parc total; les dépenses devraient également être inférieures aux prévisions du fait de l'utilisation d'une bande passante par satellite au sein de la Mission pour les communications commerciales afin de répondre aux besoins dans le sud;

d) Informatique (761 200 dollars) du fait d'un plus faible taux de remplacement du matériel que prévu, l'essentiel devant l'être dans le courant de l'exercice 2009/10.

43. La diminution des dépenses indiquée plus haut sera compensée par une augmentation des besoins principalement liés aux rubriques suivantes :

a) Transports aériens (7 225 400 dollars) du fait de l'accroissement des coûts d'heures de vol garanties des avions, selon les contrats en vigueur; d'une augmentation prévue des tarifs horaires de 673 dollars à 1 223 dollars et du relèvement des tarifs de location des hélicoptères;

b) Fournitures, services et matériel divers (3 344 200 dollars) du fait principalement de l'augmentation des dépenses à prévoir (2,9 millions de dollars) pour assurer des services bancaires au sud, sur la base des mémorandums d'accord signés avec les banques locales et l'appui au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration au nord et au sud, en plus d'un montant de 1,8 million de dollars au titre des dépenses contractuelles et de personnel afférentes à la prestation de services de détection de mines et de déminage, compensée partiellement par la réduction des coûts de fret et la diminution des dépenses d'aide alimentaire au titre des ex-combattants participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

44. Le Comité consultatif note que tout en poursuivant sa stratégie d'externalisation de ses services de sécurité, la Mission sous-traitera également l'entretien des véhicules lourds pour améliorer la productivité et réduire les stocks de pièces détachées. La Mission compte également réaliser des gains de productivité grâce au fonctionnement à pleine capacité du système informatisé de gestion des déplacements du personnel (A/64/632 par. 90).

Installations et infrastructures

45. Le montant des crédits prévus au titre des installations et infrastructures s'élève à 96 672 400 dollars, soit une baisse de 9 476 400 dollars (8,9 % par rapport au montant réparti de 106 148 800 dollars pour l'exercice 2009/10.

46. Le Comité consultatif a été informé qu'aucun projet de construction n'était prévu pour le nord. Le plus vaste projet envisagé pour l'exercice 2010/11 est l'agrandissement de la Maison des Nations Unies à Djouba pour qu'elle puisse accueillir tout le personnel civil de la MINUS dans un seul et même complexe et la construction de logements permanents. Par ailleurs, la Mission élargira également sa base logistique de Djouba pour aider à assurer l'acheminement de fournitures par le Kenya et l'Ouganda.

47. Dans son rapport sur le projet de budget pour l'exercice 2009/10, le Comité consultatif a demandé que des informations actualisées sur la construction des logements permanents que l'ONU doit fournir et sur l'état d'avancement des autres projets de construction de la Mission soient présentées (A/63/746/Add.5, par. 45). Le Comité note à partir des informations fournies au chapitre V.B du projet de

budget pour l'exercice biennal 2010/11 (A/64/632) que, au vu des échéances qui lui ont été fixées pour mener à bien les divers projets de construction sur l'ensemble de la zone de Mission, de ses capacités limitées et du temps restreint que la saison sèche lui offre pour les activités de construction, la MINUS a décidé que des structures permanentes seraient bâties pour remédier à toute insuffisance des logements mis à la disposition du personnel des postes de commandement de secteur liée à la réorganisation des unités militaires et à la présence accrue de personnel des services organiques au niveau des États, avant tout remplacement des logements en dur actuels.

48. Le Comité consultatif note qu'en 2009/10, une action concertée sera menée pour ériger des unités permanentes sur chaque site, afin de remédier aux insuffisances et d'attirer les membres du personnel qui continuent d'habiter des logements non fournis par l'ONU. Les activités de construction futures dépendront de la demande qui aura été suscitée. Il est apparu que certains membres du personnel, notamment chez les policiers et les observateurs militaires des Nations Unies, préféraient habiter des logements très rudimentaires non fournis par l'ONU, qui leur coûtaient bien moins de 21 dollars par jour. Mais souvent, cette possibilité n'était pas offerte au personnel civil. Il est prévu que la construction des structures d'hébergement permanent destinées au personnel civil sera achevée le 31 décembre 2010 au plus tard. Parallèlement, la Mission a continué de s'employer à améliorer les autres installations et services mis à la disposition du personnel afin de convaincre celui-ci de s'installer dans les logements fournis par l'ONU. Le pourcentage des membres du personnel civil basés dans les secteurs et les bases d'opérations vivant dans des logements fournis par l'ONU est passé de 21 % en juin 2008 à 73 % en juin 2009, allégeant ainsi la charge financière liée à l'indemnité de subsistance (missions) et exposant moins le personnel à l'insécurité. Au cours de l'exercice 2008/09, la Mission n'a pas eu les moyens d'entreprendre des projets de construction et les membres du personnel déployés sur le terrain n'ont pas tous souhaité loger dans les installations établies sur les bases d'opérations (A/64/566, par. 24). **Le Comité consultatif note les diverses tâches que la Mission entend mener et compte qu'un compte rendu des progrès accomplis figurera dans le rapport sur l'exécution du budget.**

49. Au paragraphe 63 de son rapport sur le projet de budget pour la Mission des Nations Unies au Soudan au titre de l'exercice 2009/10 (A/63/746/Add.5), le Comité consultatif a demandé à la Mission de lancer une étude de faisabilité sur la mise en place d'une chaîne de réapprovisionnement au sud, de Mombasa à Entebbe, et sur l'établissement d'une deuxième base de soutien logistique à Djouba et de rendre compte de tout progrès à l'Assemblée générale dans le cadre du prochain projet de budget. Dans le projet de budget pour l'exercice 2010/11, le Secrétaire général indique que la voie d'approvisionnement du sud est utilisée de façon très limitée pour les matériels de la Section des communications et des services informatiques, quand les marchandises sont livrées à partir d'Entebbe ou transportées par voie maritime via Mombasa. Le matériel appartenant aux contingents déployés dans la région du sud sera lui aussi expédié via Mombasa et acheminé via le Kenya ou l'Ouganda. La base logistique de Djouba devrait devenir pleinement opérationnelle en 2010/11, ce qui permettrait d'effectuer plus d'expéditions via Mombasa/Entebbe. Cette voie d'approvisionnement devrait permettre de réduire les délais de livraison pour les sites situés dans la région sud. Il est prévu de continuer d'avoir recours à Port-Soudan pour les expéditions destinées

à Khartoum et à la région nord (A/64/632, chap. V.B). **Le Comité consultatif compte obtenir des informations complètes sur les mesures prises pour utiliser la voie d'approvisionnement du sud et sur les gains de productivité qui en résulteront, dans le rapport sur l'exécution du budget au titre de l'exercice (A/63/746/Add.5, par. 63).**

Transports aériens

50. Le montant estimatif pour les transports aériens au titre de l'exercice 2010/11 s'élève à 164 106 100 dollars, soit une augmentation de 7 225 400 dollars (4,6 %), par rapport au crédit de 156 880 700 dollars ouvert pour 2009/10. Le montant prévu permettra d'assurer l'exploitation et l'entretien de 11 avions et de 28 hélicoptères dans toute la zone de la Mission, y compris 2 avions dont les coûts sont partagés avec la MINUAD, 20 896 heures de vol (9 290 heures de vol pour 11 avions et 11 606 heures de vol pour 28 hélicoptères), y compris les vols intérieurs et régionaux réguliers de transport de passagers et de marchandises, de relève de contingents, les vols spéciaux, les vols d'évacuation de blessés et d'évacuation sanitaire, des patrouilles aériennes et les vols d'observation; des services de lutte contre les incendies dans les emplacements où la MINUS exploite ses vols; et le ravitaillement de 22,8 millions de litres de carburant, d'huile et de lubrifiant pour les opérations aériennes.

51. Le Comité consultatif note que la MINUS continuera de fournir un appui à la MINUAD à Khartoum, El Obeid et Port-Soudan, et de mener une action concertée avec l'Opération afin de réaliser des économies et des gains d'efficacité, en particulier pour la gestion de la flotte aérienne (A/64/632, par. 57). **Le Comité consultatif estime que la MINUS devrait continuer à examiner plus avant la faisabilité d'opérations aériennes conjointes MINUS-MINUAD, en particulier l'utilisation de vols affrétés à long terme pour la relève des contingents.** Le Comité consultatif a été informé que le budget de l'exercice 2010/11 de la MINUS repose sur des hypothèses de coûts découlant des informations les plus récentes dont on dispose à l'heure actuelle sur les marchés passés au titre de l'exercice 2008/09. Sur sa demande, il a obtenu une liste des contrats de transport aérien de la MINUS pour l'exercice 2008/09 devant être renouvelés au titre de l'exercice 2010/11.

52. Au cas où il y aurait des retards dans l'adjudication des futurs marchés, le Comité consultatif a été informé qu'il fallait en priorité fournir à la MINUS des services continus et ininterrompus et que des mesures relatives notamment au renouvellement des contrats actuels pourraient être prises pour éviter tout effet préjudiciable sur le déroulement des opérations. Le Comité a été informé que la Mission ne s'attendait pas qu'à ce que des retards dans les contrats de transport aérien se traduisent par des économies. **Le Comité consultatif invite le Secrétaire général à communiquer le calendrier de ces retards directement à l'Assemblée générale lors de son examen du projet de budget de la MINUS pour l'exercice 2010/11.**

Projets à effet rapide

53. Comme pour l'exercice précédent, le montant des crédits nécessaires pour financer les projets à effet rapide est estimé à 1 million de dollars pour l'exercice 2010/11. Leur exécution au cours de l'exercice 2008/09 s'est révélée difficile en ce sens qu'un grand nombre d'entre eux qui avaient été approuvés et entamés en

2007/08 n'avaient toujours pas été menés à bien en 2008/09. La Mission a procédé à une analyse exhaustive des principales raisons de leur non-exécution dans les délais prévus; publié des instructions administratives révisées; et formé des coordonnateurs de gestion de projet et des administrateurs de projet civils et militaires. Le Secrétaire général indique qu'en 2009/10 la Mission devrait être en mesure de mettre en œuvre les projets à effet rapide dans le délai prévu de trois mois (A/64/632, chap. V.B). Le Comité consultatif a été informé que parmi les exemples de projets à effet rapide menés par la Mission pour renforcer sa crédibilité et sa réputation au sein de la communauté, on pouvait notamment citer le creusement de puits tubés, la construction, au sein de diverses collectivités, de latrines, de commissariats de police et de centres de détention, d'une école et le lancement de projets agricoles pour aider les populations à produire leur propres aliments.

Conclusion

54. **Le Comité consultatif recommande une réduction globale de 35 millions de dollars des dépenses opérationnelles en raison de maints facteurs liés notamment à la possibilité d'utiliser davantage la voie d'approvisionnement moins coûteuse du sud et à la nécessité de maîtriser les coûts de location d'appareils civils prévus ainsi que la structure des dépenses antérieures.**

V. Questions diverses

Désarmement, démobilisation et réintégration

55. Le montant des ressources nécessaires pour financer le programme de désarmement, démobilisation et réintégration au titre de l'exercice biennal 2010/11 est estimé à 35 millions de dollars (15,2 millions de dollars pour le personnel civil et 19,8 millions pour les dépenses opérationnelles, y compris 16,4 millions de dollars pour l'appui au programme de désarmement, démobilisation et réinsertion visant à encourager la démobilisation volontaire de 40 000 combattants moyennant 400 dollars par personne pour couvrir le coût des services de transport, de réinstallation et de réinsertion, auxquels s'ajoutent 400 000 dollars pour les produits non alimentaires) (A/64/632, par. 120 à 124).

56. Le Comité consultatif a été informé qu'à l'heure actuelle, il y avait 257 postes organiques et d'appui pour les activités de désarmement, démobilisation et réintégration, sur lesquels 95 étaient pourvus, 44 en voie de l'être et 118 vacants. En réponse à ses questions, le Comité a obtenu des estimations sur le programme de désarmement, démobilisation et réintégration et sur les montants réels des dépenses opérationnelles (compte non tenu des dépenses de personnel) depuis le début de la Mission, lesquels s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Exercice	*Budget*	*Dépenses*	*Crédits non dépensés*	*Utilisation (pourcentage)*
2005/06	12 000	18	11 982	0,15
2006/07	49 775	7 138	42 637	14,34
2007/08	24 750	1 540	23 210	6,22

Exercice	*Budget*	*Dépenses*	*Crédits non dépensés*	*Utilisation (pourcentage)*
2008/09	23 600	8 667	14 933	36,73
2009/10[a]	28 076	28 076	–	100,00

[a] Les projections établies au 31 janvier 2010 sont reflétées dans les chiffres de l'exercice 2009/10.

57. Le Comité consultatif a été informé que la Mission continue d'apporter son appui au programme de désarmement, démobilisation et réintégration en épaulant les bureaux d'État et les sites de démobilisation mobiles et semi-permanents. La construction de bureaux d'État est à présent achevée et les travaux de construction se poursuivent dans le Nord et dans le Sud-Soudan. Lorsque commencera la deuxième phase du programme, les commissions pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration devront probablement pénétrer plus avant dans des communautés locales où vivent un grand nombre d'ex-combattants. Pour pouvoir mener des activités de démobilisation loin des installations existantes, la Mission constituera quatre équipes de démobilisation aérotransportables, dont deux seront postées dans les zones de transition et les deux autres au Sud-Soudan (voir A/64/632, par. 83 et 84). **Le Comité estime qu'avec le changement intervenu dans le programme de DDR avec la constitution d'équipes mobiles, les besoins en personnel dudit programme doivent être réévalués compte tenu du fait que les fortes augmentations d'effectifs enregistrées au titre de l'exercice 2009/10 découlaient d'une approche plus statique (voir également par. 39 ci-dessus).**

58. Le Comité consultatif a été informé que le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) était l'organisme chef de file de la réintégration pour l'ensemble du Soudan, y compris le Darfour. À ce jour, plus de 20 000 ex-combattants et membres de groupes ayant des besoins spéciaux ont été démobilisés dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation et réintégration de l'ONU, soit environ 30 % des 64 000 dossiers actuels. La première opération de démobilisation a été lancée il y a environ un an dans l'État du Nil Bleu et a été menée à bien en août 2009. Depuis lors, deux autres centres de mobilisation sont devenus opérationnels dans l'État du Sud-Kordofan tandis qu'un troisième, situé au nord d'Abyei, est actuellement à l'étude. Dans le même temps, des ex-combattants de l'Armée populaire de libération du Soudan sont en cours de démobilisation au Sud-Soudan. L'appui à la réintégration est actuellement assuré au premier groupe de personnes démobilisées.

59. Le Comité consultatif a également été informé qu'une évaluation indépendante du processus d'enregistrement et de vérification du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration avait récemment révélé divers domaines de préoccupation essentiellement liés à l'identification de ceux qui participent au programme de désarmement, démobilisation et réintégration et à la vérification de leurs conditions d'admission audit programme. Les conclusions de l'évaluation ont été analysées et des mesures d'atténuation respective ont été élaborées par toutes les parties prenantes pour s'assurer que le processus de vérification était régulier et transparent et que toutes parties continuaient de lui être acquises. L'extrême lenteur de la réintégration des ex-combattants démobilisés dans les États du Nil Bleu et du Sud-Kordofan provenait essentiellement de désaccords entre le PNUD et les autorités nationales compétentes sur les modalités d'établissement des contrats et

l'utilisation des partenaires d'exécution internationaux. Ces questions ont été finalement résolues en octobre 2009 et l'appui à la réintégration est à présent assuré, même s'il intervient lentement, en raison d'une pénurie de partenaires nationaux et internationaux d'exécution qualifiés et disponibles.

Service de détection de mines et de déminage

60. Le montant des ressources nécessaires pour financer les services de détection des mines et de déminage au titre de l'exercice 2010/11 est estimé à 43,3 millions de dollars. Pour mener à bien le mandat de la Mission en matière de lutte antimines, il est proposé de maintenir la capacité de déminage à peu de choses près au niveau de celle de l'exercice précédent, car il a été déterminé que ces moyens seront indispensables pendant toute la période de transition, jusqu'à ce que ces activités soient reprises par les autorités nationales, ce qui devrait être fait en 2011. En 2010/11, le montant des ressources demandées doit permettre de couvrir les dépenses ci-après : 34 postes de fonctionnaire recruté sur plan international et 57 postes de fonctionnaire recruté sur le plan national (7 620 600 dollars); le coût des marchés pour l'inspection des routes, le déminage de la ligne d'engagement, la location et l'affrètement d'avions (31 440 000 dollars); les frais de voyage (327 000 dollars); et le coût du matériel (695 600 dollars); et le solde de 3 206 600 dollars correspond à l'appui et aux services du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) et aux frais de gestion (A/64/632, par. 125 à 129).

61. À sa demande, le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies, qui a pour mandat d'assurer une aide humanitaire au déminage, des avis techniques et la coordination, travaille en étroite coopération avec les autorités nationales chargées de la lutte antimines pour leur transférer l'intégralité des activités d'ici à juin 2011. La transition est assurée par l'organisation de stages de formation en cours d'emploi et de programmes de tutorat ainsi que par l'octroi de locaux à usage de bureaux et de matériel de bureau. Un stage de formation en cours d'emploi est actuellement organisé à l'intention de 24 agents de la Commission de déminage du Sud-Soudan et du Centre national de lutte antimines. En outre, cinq stages de formation se déroulent actuellement à l'Université Cranfield à Nairobi et huit agents du Centre et de la Commission y participent. Les stagiaires devraient à l'issue du stage acquérir une solide base de compétences et de connaissances en matière de mobilisation des ressources, de formation à une gestion de qualité, de gestion des méthodes de travail, de gestion de l'information et de gestion de projets de manière à ce que la lutte antimines puisse continuer de se développer tant au niveau national que dans le cadre de programmes.

62. Le Comité consultatif a été informé que le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies encadrerait le personnel clef de la Commission de déminage du Sud-Soudan et du Centre national de lutte antimines en colocalisant certains de ses agents avec ceux de la Commission et du Centre et vice versa. Au cours de l'exercice 2010/11, les agents nationaux observeraient les fonctionnaires recrutés sur le plan international s'acquittant de leurs rôles respectifs. À l'issue de la période d'observation, les agents nationaux participeraient avec les fonctionnaires internationaux auprès desquels ils auraient été affectés au processus de prise de décisions quotidiennement. Pour conclure, les agents nationaux assumeraient un rôle dans la prise de décisions dans le cadre du tutorat tandis que les fonctionnaires

internationaux continueront à superviser et à donner des conseils selon que de besoin.

63. Le Comité consultatif a en outre été informé que le Bureau de la lutte antimines des Nations Unies apportait une assistance technique et fournissait du matériel aux unités mixtes intégrées de déminage dont la formation répond aux normes internationales en vigueur de sorte qu'elles puissent s'attaquer à toute pollution résiduelle par les mines une fois que les activités de déminage auront été transférées aux autorités nationales. Elles devraient être dûment formées et accréditées d'ici à mars ou avril 2010, date à laquelle elles seront déployées avec des équipes de déminage existantes.

VI. Conclusion

64. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUS pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 sont indiquées au paragraphe 71 du rapport sur l'exécution du budget (A/64/566). **Le Comité consultatif recommande que : a) l'Assemblée générale se prononce sur l'affectation du solde inutilisé de 10 788 300 dollars, correspondant à la différence entre le montant des contributions mises en recouvrement (871 276 400 dollars) et le montant des dépenses engagées (860 488 100 dollars); et b) se prononce sur l'affectation des autres recettes et ajustements pour l'exercice clos le 30 juin 2009, soit 37 698 800 dollars, correspondant aux intérêts créditeurs, aux recettes diverses ou accessoires, aux ajustements sur exercices antérieurs et à l'annulation d'engagement d'exercices antérieurs.**

65. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre en ce qui concerne le financement de la MINUS pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées au paragraphe 150 du projet de budget (A/64/632). **Sous réserve de ses commentaires et observations consignés dans les paragraphes ci-dessus, le Comité consultatif recommande à l'Assemblée générale l'ouverture, aux fins du fonctionnement de la Mission pour la période de 12 mois allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011, d'un crédit de 938 345 400 dollars au cas où le Conseil de sécurité déciderait de proroger le mandat de la Mission au-delà du 30 avril 2010.**

Documentation

- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/566)
- Budget de la Mission des Nations Unies au Soudan pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/64/632)
- Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2010/31)
- Rapport du Secrétaire général sur le Soudan (S/2009/61)
- Rapport financier et états financiers vérifiés pour l'exercice de 12 mois allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/64/5 (Vol. II)]
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2007 au 30 juin 2008 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010 de la Mission des Nations Unies au Soudan (A/63/746/Add.5)
- Résolutions 63/273 et 62/267 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies au Soudan
- Résolutions 61/276 et 59/296 de l'Assemblée générale intitulées « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : questions transversales »
- Résolutions 1812 (2008) et 1891 (2009) du Conseil de sécurité

Annexe

Dépenses effectives et prévues de la Mission des Nations Unies au Soudan (exercice allant du 1er juillet 2009 au 30 juin 2010)

(En milliers de dollars des États-Unis)

	1er juillet 2009-31 janvier 2010			*Prévisions au 30 juin 2010*			
	Montant réparti	*Dépenses*	*Solde inutilisé*	*Dépenses prévues*	*Dépenses effectives + dépenses prévues*	*Montant estimatif du solde inutilisé au 30 juin 2010*	*Écart (pourcentage)*
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) - (2)*	*(4)*	*(5) = (2) + (4)*	*(6) = (1) - (5)*	*(7) = (6) + (1)*
Observateurs militaires	26 430,9	15 817,2	10 613,7	10 802,8	26 620,0	(189,1)	(0,7)
Contingents	248 359,8	127 153,0	121 206,8	101 788,7	228 941,7	19 418,1	7,8
Police des Nations Unies	35 036,9	21 385,7	13 651,2	15 451,1	36 836,8	(1 799,9)	(5,1)
Unités de police constituées	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total partiel	**309 827,6**	**164 355,9**	**145 471,7**	**128 042,6**	**292 398,5**	**17 429,1**	**5,6**
Personnel civil							
Personnel recruté sur le plan international	147 362,5	77 081,8	70 280,7	73 170,1	150 251,9	(2 889,4)	(2,0)
Personnel recruté sur le plan national	57 336,7	31 595,8	25 740,9	26 365,1	57 960,9	(624,2)	(1,1)
Volontaires des Nations Unies	12 306,6	9 203,5	3 103,1	6 573,9	15 777,4	(3 470,8)	(28,2)
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	7 117,4	3 239,4	3 878,0	2 661,8	5 901,2	1 216,2	17,1
Total partiel	**224 123,2**	**121 120,5**	**103 002,7**	**108 770,9**	**229 891,4**	**(5 768,2)**	**(2,6)**
Dépenses opérationnelles							
Personnel fourni par des gouvernements	1 743,4	917,9	825,5	661,9	1 579,8	163,6	9,4
Observateurs électoraux civils	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Consultants	486,1	311,0	175,1	172,6	483,6	2,5	0,5
Voyages	5 220,2	4 741,3	478,9	3 840,2	8 581,5	(3 361,3)	(64,4)
Installations et infrastructures	106 148,8	53 716,2	52 432,6	47 858,9	101 575,1	4 573,7	4,3
Transports terrestres	24 713,8	17 084,5	7 629,3	4 708,9	21 793,4	2 920,4	11,8
Transports aériens	156 880,7	110 449,4	46 431,3	53 083,5	163 532,9	(6 652,2)	(4,2)
Transports maritimes et fluviaux	107,4	82 4	25,0	16,7	99,1	8,3	7,7
Transmissions	26 547,0	10 990,6	15 556,4	13 516,3	24 506,9	2 040,1	7,7
Informatique	16 717,8	11 981,5	4 736,3	5 106,8	17 088,3	(370,5)	(2,2)

	1er juillet 2009-31 janvier 2010			*Prévisions au 30 juin 2010*			
	Montant réparti	*Dépenses*	*Solde inutilisé*	*Dépenses prévues*	*Dépenses effectives + dépenses prévues*	*Montant estimatif du solde inutilisé au 30 juin 2010*	*Écart (pourcentage)*
	(1)	*(2)*	*(3) = (1) - (2)*	*(4)*	*(5) = (2) + (4)*	*(6) = (1) - (5)*	*(7) = (6) + (1)*
Services médicaux	10 095,0	4 948,2	5 146,8	5 144,4	10 092,6	2,4	0,0
Matériel spécial	3 160,6	1 580,3	1 580,3	1 580,3	3 160,6	0,0	0,0
Fournitures, services et matériel divers	71 578,6	48 869,0	22 709,6	23 323,4	72 192,4	(613,8)	(0,9)
Projets à effet rapide	1 000,0	534,9	465,1	464,1	999,0	1,0	0,1
Total partiel	**424 399,4**	**266 207,2**	**158 192,2**	**159 478,0**	**425 685,2**	**(1 285,8)**	**(0,3)**
Total brut	**958 350,2**	**551 683,6**	**406 666,6**	**396 291,5**	**947 975,1**	**10 375,1**	**1,1**
Recettes provenant des contributions du personnel	22 217,2	10 425,7	11 791,5	7 446,9	17 872,6	4 344,6	19,6
Total net	**936 133,0**	**541 257,9**	**394 875,1**	**388 844,6**	**930 102,5**	**6 030,5**	**0,6**
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	**958 350,2**	**551 683,6**	**406 666,6**	**396 291,5**	**947 975,1**	**10 375,1**	**1,1**